



**Fourniture de denrées alimentaires
pour le restaurant scolaire municipal de La Bouëxière**

*– marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée,
en application de l'article L 2123-1 du code de la commande
publique*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE LA BOUEXIERE, représenté par M. Piquet Stéphane,
Maire.

DATE LIMITE de RECEPTION des OFFRES :

Jeudi 19 décembre 2019 – 12 heures

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation – dispositions générales

2. Etendues de la consultation

Durée du marché – délais d'exécution
Variantes
Délai de validité des offres

3. Pièces constitutives du marché

4. Présentation des offres

5. Jugement des offres

Critères d'attribution du marché
Négociation des offres

6. Conditions de transmission des offres

7. Renseignements complémentaires

1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture de denrées alimentaires au profit du restaurant scolaire municipal de La Bouëxière, destinée aux

- service de restauration scolaire
- portage de repas aux crèches intercommunales
- Centre de loisirs sans hébergement

Chaque livraison doit être effectuée par le fournisseur aux heures, et lieux indiqués ci-dessous :

- restaurant municipal
- Adresse : Rue des Bruyères – 35340 LA BOUEXIERE
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 7h30 et 11h et mercredis entre 8h et 11h

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

L'estimation annuelle d'approvisionnement en denrées alimentaires est détaillée par lots.
Les fournitures sont divisées en lots, attribués par marché séparés.

| Lot | Désignation | Montant minimum en € HT | Montant maximum en € HT |
|-----|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 01 | Epicerie et conserves | 3 500 | 7000 |
| 02 | Produits laitiers-œufs-Traiteur | 3000 | 8000 |
| 03 | Fruits et légumes frais | 2000 | 5000 |
| 04 | Viande de volaille | 1000 | 3 000 |
| 05 | Charcuterie | 500 | 1 500 |
| 06 | Pain | 1 100 | 2 500 |
| 07 | Produits surgelés, congelés | 9 000 | 14000 |
| 08 | Epicerie Bio | 1000 | 3000 |
| 09 | Produits laitiers – œufs Bio | 1500 | 6000 |
| 10 | Légumes, Lait en vrac Bio | 1000 | 3000 |
| 11 | Légumes et fruits frais – Bio | 1000 | 1500 |
| 12 | Produits surgelés – Bio | 1000 | 3000 |

Les produits biologiques sont listés dans 5 lots spécifiques.

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les lots sont attribués individuellement. Un candidat pourra se voir attribuer un ou l'ensemble des lots.

Les candidats doivent répondre à l'ensemble des produits listés dans chaque lot.
Pour le lot 03 et lot lot 11, il est autorisé de compléter que 90% du BPU (Bordereau des prix unitaires)

2. Etendues de la consultation

Durée du marché – délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée d'un an, allant de sa notification au 31/12/2020.
A l'issue de cette période initiale, le marché pourra être reconduit 2 fois maximum, par période de 12 mois, et ce par reconduction tacite.

Le titulaire du marché ne pourra refuser la reconduction du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché – sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Variantes

Les candidats pourront proposer, en plus de la solution de base, des variantes. Cependant, les candidats qui proposeront une ou plusieurs variantes par rapport aux spécifications techniques du marché seront tenus de présenter une offre conforme à la solution de base du dossier de consultation.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- Le règlement de consultation (R.C)
- L'acte d'engagement (A.E) relatif à chaque lot
- Les bordereaux des prix unitaires relatif à chaque lot. (où apparaît l'estimation des quantités consommées)
- Le cahier des clauses particulières (C.C.A.P.).

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Il est disponible aux adresses électroniques suivantes :

<https://megalisbretagne.org>

<https://www.mairie-labouexiere.fr>

4. Présentation des offres

Dans le cas où une entreprise se portera candidate pour plusieurs lots de consultation, elle devra fournir une offre pour chaque lot, avec pour chaque enveloppe, la totalité des pièces indiquées dans le règlement de consultation.

Ce pli contiendra les documents suivants :

- L'acte d'engagement complété daté et signé, par lot
 - Le cahier des clauses particulières approuvé et signé.
 - Le bordereau des prix complété, avec mention des remises consenties sur les produits hors bordereaux des prix
 - Un catalogue de tous les produits proposés par le candidat, avec les prix publics, et la remise consentie sur les produits hors B.P.
 - Les fiches techniques de tous les produits mentionnés dans le bordereau des prix.
 - La lettre de candidature (DC1).
 - La déclaration du candidat (DC2).
 - Un relevé d'identité bancaire.
 - Les références de prestations similaires au cours des 3 dernières années.
 - Les moyens de l'entreprise.
- Un mémoire technique permettant d'apprécier notamment la performance environnementale.
- Redressement judiciaire : le candidat produit la copie de ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur : le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L2141-1 à L 2141-7 à L 2141-11 du code de la commande publique.

5. Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, au vu des capacités techniques, financières et professionnelles des candidats .

Critères d'attribution du marché

La sélection de la meilleure offre pour chaque lot se fera selon les critères suivants :

1) Prix des prestations (40%)

Le critère prix sera noté de la façon suivante et d'après les bordereaux de prix unitaires prévus : $40 \times (\text{Montant de l'offre la mieux disante} / \text{Montant de l'offre considérée})$

Il sera tenu compte du montant total du Bordereau des Prix et du taux de remise (en pourcentage) accordé sur les prix du catalogue pour les autres produits non listés (sauf le lot 3 Fruits et légumes frais)

2) la valeur technique (40 %)

- l'analyse des fiches techniques fournies (**noté sur 25**)

* (origine des produits demandée, du process de la chaîne de production et de conditionnements des produits, DLC restant à livraison,)

* Goût et aspect des produits notés (présentation du produit, calibrage, fraîcheur des produits, variétés des produits proposés)

- Organisation de la logistique et et délai de livraison (**noté sur 15**) (les délais requis pour passer les commandes ; rapidité de livraison, et réactivité sur les commandes exceptionnelles ; respect de la chaîne du froid ; le fait que le candidat maîtrise en direct la livraison ou qu'elle soit sous traitée à un transporteur ; la fiabilité des livraisons et l'aptitude à respecter les jours et plages horaires)

Chacun de ces sous-critères fera l'objet d'une notation sur le barème suivant :

Satisfaisant :

Moyen :

Insuffisant :

Absence de réponse : 0

Cette note sera pondérée en fonction du coefficient de pondération correspondante.

3) Performance en matière des approvisionnements directs de protection de l'environnement (20%)

- circuit court dans la chaîne d'approvisionnement (un intermédiaire au plus) ;
- Saisonnalité des denrées
- protection de l'environnement dans l'acheminement des produits ;
- Descriptif des politiques environnementales mises en place par le candidat sur les emballages et conditionnements (pour exemple : bac conigné pour certaines références...)

Chacun de ces sous-critères fera l'objet d'une notation sur le barème suivant :

Satisfaisant :

Moyen :

Insuffisant :

Absence de réponse : 0

Cette note sera pondérée en fonction du coefficient de pondération correspondante.

Négociation des offres

A l'issue de l'analyse des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

□ d'engager des négociations par courrier électronique avec les candidats les mieux disants. A cette fin, les candidats préciseront les coordonnées et adresses électroniques auxquelles ils peuvent être contactés pour la conduite de cette négociation éventuelle.

La négociation pourra porter sur toutes questions relatives aux points techniques ou points financiers.

A l'issue, une analyse des offres sera effectuée par l'acheteur conformément à l'article ci-dessus.

La commission classera les offres individuellement, pour chaque lot, et décidera de l'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attributions.

Si plusieurs offres sont considérées équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global calculé sur les produits les plus importants en volume sera le plus bas.

6. Conditions de transmission des offres

Les offres doivent être remises obligatoirement par voie dématérialisée via la plateforme à l'adresse suivante :

<https://megalisbretagne.org>

Tout autre mode de transmission est interdit.

La transmission par voie papier est interdite.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. La copie de sauvegarde devra être adressée à l'adresse suivante :

Mairie
5 Rue Théophile Rémond
35340 LA BOUEXIERE

Signature des pièces de l'offre

La signature des documents n'est pas exigée au moment du dépôt de l'offre.

La signature de l'acte d'engagement emporte acception de toutes les pièces contractuelles.

L'offre non signée au moment du dépôt devra l'être par le prestataire retenu au moment de l'attribution des marchés de façon électronique ou le cas échéant manuscrite

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande via la plateforme de dématérialisation

<https://megalisbretagne.org>